

Les objectifs du dispositif **SOUPAPE**

Ce dispositif a pour objectif de **prévenir et de prendre en charge précocement la souffrance psychique** par l'intervention d'un professionnel de l'écoute : un psychologue.

Il permet ainsi :

- **une écoute** qui garantit une reconnaissance de la souffrance psychique et qui permet à la personne de verbaliser ses difficultés,
- **un soutien** en vue d'aider et d'accompagner la personne à se remobiliser, à souffler et à identifier des solutions adaptées à sa situation,
- **une orientation** vers un parcours de soins à long terme de droit commun si besoin.

PUBLIC CIBLÉ

Les habitants adultes des Quartiers Politique de la Ville (QPV)

PARTICULARITÉS

Temporaire, confidentiel et gratuit

Les situations d'urgence ne relèvent pas de ce dispositif.

DÉLAI

Prise en charge dans les 48/72 h : appel téléphonique ou visio, accueil dans l'info santé mobile ou rendez-vous à domicile.

DURÉE DE LA PRISE EN CHARGE
5 entretiens maximum



Une démarche en 3 étapes

- 1 **L'agent de collectivité ou acteur associatif des QPV :**
 - **identifie la situation** d'une personne présentant une souffrance psychique et nécessitant un soutien ponctuel court lié à sa situation :
 - la personne a d'elle-même parlé de sa souffrance psychique,
 - la personne dans son attitude a traduit un mal-être qui a été soulevé par le conseiller.
 - **sollicite l'accord de la personne** pour bénéficier d'un accompagnement par le psychologue.
 - **informe la Maison Prévention Santé** du besoin d'accompagnement. Les éléments à préciser (par téléphone ou mail) sont : nom, prénom, numéro de téléphone, mention de l'accord de la personne, problématiques repérées ou évoquées.
- 2 **La Maison Prévention Santé** reçoit le signalement de la personne par l'agent de la collectivité ou l'acteur associatif et transmet la demande au psychologue via un tableau de saisine.
- 3 **Le psychologue / professionnel de l'écoute** prend contact avec la personne dans les 48 heures par téléphone pour organiser avec elle les modalités d'accompagnement.

Exemples de situations accompagnées par le dispositif



Patrice, 55 ans, rencontre un médiateur d'une Maison France Services pour être aidé dans une **demande de logement social**. Il précise être en difficulté pour réaliser les démarches administratives et plus généralement pour prendre des décisions et se projeter dans un avenir depuis son divorce. Il indique se **sentir isolé** et ressentir un **mal-être** se traduisant par une **tristesse**, des **difficultés à dormir** et une **perte d'envie** pour faire des choses qu'il appréciait auparavant.



Eva, 28 ans, est demandeur d'emploi depuis 6 mois, suite à une inaptitude au travail. Elle est accompagnée par un **référént d'une association de l'insertion sociale et professionnelle** ; son métier d'employée de ménage n'est plus compatible avec son handicap déclaré récemment. Elle n'arrive pas à accepter sa situation de santé ni à se projeter dans un nouvel emploi. Le référént demande à Eva comment elle se sent en ce moment, elle évoque une **perte de confiance** et des **épisodes d'alcoolisation** « pour oublier et ne plus souffrir ».



Bénédicte, 47 ans, est reçue sur une mairie de secteur pour une **demande d'aide financière**. L'étude de la demande amène le **conseiller social** à questionner Bénédicte sur ce qui a amené ses difficultés financières. Elle évoque des difficultés à gérer son budget, à organiser les dépenses depuis qu'une **dépression** a été diagnostiquée par le médecin traitant il y a 3 ans. Bénédicte ne bénéficie **d'aucun suivi**, elle ne sait quelle(s) démarche(s) réaliser pour bénéficier de soin. Elle **appréhende d'aller voir des professionnels du soin psychique**.

COVID 19



L'émergence de l'épidémie de Covid-19 et les mesures prises pour l'enrayer ont entraîné un bouleversement de la vie quotidienne de la population (vie familiale, sociale et professionnelle) qui peut avoir une répercussion forte sur la santé mentale. Ce dispositif peut-être une des réponses possibles à la situation actuelle inédite en vue de ne pas laisser s'installer la souffrance psychique des personnes et de contribuer à prévenir précocement la souffrance psychosociale des habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV).

“Il n’y a pas de santé sans santé mentale”

l’Organisation Mondiale de la Santé

De quoi parle-t-on ?

La **santé mentale** renvoie à un état d’équilibre individuel et collectif qui permet aux personnes de se maintenir en bonne santé malgré les épreuves et les difficultés. Au cours de sa vie, **un tiers de la population** vivra une expérience de trouble psychique qui a souvent de nombreuses répercussions dans les sphères privées, professionnelles, sociales. La santé mentale est à ce titre **un enjeu de santé publique**.

Le **trouble psychique** est varié :

- il peut être **intermittent** ou plus **durable**,
- il peut se manifester sous **différentes formes** et **d’intensité variable** : trouble du sommeil, difficulté à appréhender ses émotions, trouble du comportement alimentaire, difficulté ou incapacité à faire des projets, à se projeter dans l’avenir, tristesse, trouble de l’humeur, comportements à risque, mal-être, conduite addictive...

C’est pourquoi il est nécessaire de prendre en compte la souffrance psychique d’un individu, au même titre que sa souffrance physique.



Maison Prévention Santé
6 bis rue Dusevel
80000 Amiens



Valérie Godet : 03 22 97 13 69
v.godet@amiens-metropole.com

garance • 01/21

SOUPAPE

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE POUR LES AMIÉNOIS

